d'élégance et renferment, on le voit, nombre de situations très dramatiques; celles-ci ont heureusement inspiré les chanpoliniers. C'était justice : A bon livret, bonne musique.

L'œuvre joouée d'abord l'année dernière à Monte-Carlo puis à Lyon, puis enfin à Paris a eu partout le plus grand succès. La musique en est claire, bien moderne, mais sans exagération de développement ni modulations à outrance. Les thèmes sont très rythmés, très mélodieux, très souple, variée, puissante quand il le faut, révèle chez M. A. Coquard, à côté du compositeur souvent inspiré, le musicien sérieux et érudit sur toutes les ressources de la technique moderne. Il en a su en faire bon usage par un choix judicieux tout comme le regretté E. Lalo.

X...

LA FILLE DE BEPPO

Ce soir jeudi, le grand théâtre de Lille nous fera entendre deux premières.

1. *La Jacquerie* de Gustave Lalo.
2. *La Fille de Beppo* drame en vers, en un acte de notre rédacteur en chef Lagrilière-Beauclerc.

La *Fille de Beppo* est une charmante pièce aux vers bien frappés et d'un joli caractère. L'action en a été empruntée par notre collaborateur à une de ses œuvres précédentes : *Mirliflaine*, opéra-comique.

Cette dernière pièce écrite en prose avec quelques vers sur lesquels le regretté Gabriel Sieuillier avait fait de délicieuse musique a été, par la mort du musicien, supprimée du répertoire.

M. Lagrilière a alors repris son livret et l'a transformé en drame, lui donnant une allure très littéraire et d'une grande puissance scénique.

La Fille de Beppo est à coup sûr une des œuvres les meilleures de celles produites par notre collaborateur.

Cette pièce inédite jouée la même soir que la *Jacquerie*, grand opéra inédit à Lille, de Lalo, fait augurer une grosse recette.

Nous le souhaitons pour l'excellent régisseur-général, M. Almanz, la soirée ayant lieu à son bénéfice.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 Janvier 1896

Présidence de M. Martin, vice-président
Ministère public : M. Prudhomme, substitut

LILLE

Outrages public à la pudeur. — Violences envers des agents. — Dans la nuit du 18 au 19 janvier, l'agent Boulon et le garde de nuit Vambolt, de service dans la rue Buffon, aperçurent, en face de la filature Wallaert, deux individus qui se livraient à des facéties obscènes sur la personne d'une jeune fille couchée sur le bord du trottoir.

A la vue des agents l'un des deux personnages, Edouard Foutrel, 22 ans, garçon de machines, leur cria : Si vous approchez, je vous tue et en même temps sous bondissait lancer contre les agents venait tomber à leurs pieds. Le second individu était le nommé Théodore Bever, 18 ans, couvreur.

Tous deux sont condamnés à 3 mois de prison. Bever est acquitté du chef de violences.

Vol. — L'agent de sûreté Lamérant, dit le 19 janvier Emile Minard, 53 ans, ouvrier de ferraille, sortir de chez un tripier de la rue Wicar porteur d'un cuisseau de mouton qu'il cachait sous son paletot qu'il avait ouvert de vendre. Interrogé par l'agent cet homme ne put indiquer la provenance de cet objet. Il déclare à l'audience l'avoir trouvé.

Le tribunal condamne Minard pour vol à 40 jours de prison.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Outrages aux magistrats. — André Joachim, 47 ans mécanicien, sans domicile, souvent déjà condamné, comparaissait pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion pris contre lui.

— Pourquoi revenez-vous en France ? lui demande le président.

« Je suis venu parce que c'est mon affaire et pour donner de l'ouvrage à vous autres », répond audacieusement André Joachim.

Le tribunal le condamne alors à un an de prison.

Mais, en entendant le jugement, cet homme s'écrie en s'adressant au Tribunal : « Tas de vaches ! Tas de fainéants ! paroles qu'il répète d'ailleurs à plusieurs reprises ;

Le ministère public requiert alors contre André Joachim une peine sévère pour le délit d'outrage et le tribunal condamne le prévenu à 3 ans de prison, sans confusion avec la première peine.

— Ailleurs des exploits de même ordre occasionnaire de la prison. Léonie Croquette, 44 ans, journalière, après avoir été condamnée pour infraction à un arrêté d'expulsion à un an de prison, s'est vrice, elle aussi, en forçant encore la note. « Tas de grands fainants ! Tas de grands voyous !»

Sur la réquisition de M. Prudhomme, substitut, le Tribunal a condamné alors cette femme à deux ans de prison, pour outrages aux magistrats à l'audience, sans confusion avec la peine précédemment prononcée.

ROUBAIX

Exploits d'ivrogne. — Il était ivre, Rigobert Potteau, 33 ans, rattacheur, quand vers six heures du soir, le 19 janvier, rue des Longues-Haies, l'agent Averbeke l'entendit chanter « Vive la Société ! » et s'écrier, en s'adressant à lui : « Tous les agents sont des *canaks !* » La dessus l'ivrogne fut conduit au poste. Cette équipée vaut à Potteau 8 jours de prison et 5 francs d'amende, sans compte à cause de ses antécédents, le tribunal lui a accordé le bénéfice de la loi Bérenger.

TOURCOING

Confirmation d'un jugement de simple police. — Suivant jugement du 14 novembre dernier, M. le juge de paix avait condamné Jules Bayart, 27 ans, à un jour de prison, pour avoir frappé d'un coup de poing dans la figure le concierge de la filature Masurel, le sieur Sibille.

Bayart faisait appel de ce jugement, que le tribunal a confirmé en condamnant l'appelant aux dépens.

COMINES

Vol. — Acquittement. — Le 18 janvier, entre 8 heures et 9 heures du matin, les époux Vanbesselaere, cabaretiers, s'aperceivaient que l'on avait forcé le dessus de leur comptoir. Une somme de 5 à 6 fr. contenue dans la tirelire avait disparu. Les soupçons tombèrent sur Raphaël Pastourel, 18 ans, tisserand, qui l'on avait remarqué près du cabaret à cette heure.

A l'issue des débats, le tribunal déclarant que la prévention n'était pas établie, a acquitté Pastourel.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

LES INCENDIAIRES DE WINGLES

Les accusés sont au nombre de trois : Jules Demadrille, âgé de 37 ans, maçon, demeurant à Wingles, rue de la Neuve-Chapelle; Pierre Lamour, âgé de 58 ans, marchand de beurre, demeurant à Wingles; Marie Becquart, femme Lamour, âgée de 55 ans, marchande de beurre, demeurant à Wingles.

Dans la nuit du 29 au 30 août 1895, un incendie éclatait pendant leur absence dans la maison des époux Lamour-Becquart, marchands de beurre et demeurant à Wingles.

Grâce à l'intervention des voisins le feu fut rapidement éteint. Ceux qui pénétrèrent alors dans la maison ne tardèrent pas à se rendre compte que la individuelle n'était pas étrangère à cet incendie.

Dans plusieurs chambres de l'habitation se trouvaient disposées des bûchers formés de matières inflammables disposées de manière à propager le feu dans tout l'édifice.

Dans la cuisine où le feu avait pris naissance, on distinguait au milieu d'amas de cendres et de morceaux de bois à demi consumés des linges parfaitement imbibés de graisse et de pétrole.

L'instruction a établi que les époux Lamour, d'accord avec un agent d'assurances nommé Demadrille étaient les auteurs de cet incendie.

Depuis plusieurs années ils exerçaient le commerce de beurre à Wingles, à la suite de mauvaises affaires ils durent au début de 1895 consacrer une somme de plus de 20,000 francs provenant d'un héritage à désintéresser leurs créanciers. Ils n'en continuèrent pas moins leur commerce et louèrent une seconde maison à Hénin-Liétard, mais bientôt ils rencontrèrent de nouvelles difficultés pécuniaires et furent en butte aux poursuites de leurs créanciers.

Ils avaient fait en 1890, la connaissance d'un sieur Demadrille, agent d'assurances, demeurant à Neuve-Chapelle dont les antécédents étaient défavorables. Cet individu venait fréquemment à Wingles, entraîné chez les époux Lamour où parfois il séjournait et ceux-ci lui demandaient conseil au sujet de leurs affaires.

En novembre 1894 ils décidèrent d'élever de 24,500 à 39,000 francs le montant de leur police d'assurances à la Compagnie « le Soleil ». Toutes les démarches auprès de la Compagnie furent faites par Demadrille qui n'ignorait pas que le nouveau chiffre déclaré était bien supérieur à la valeur des immeubles et des mobiliers assurés.

Le but que poursuivaient les accusés était de mettre la main, à la mainmorte de Wingles, sans de lourdes pertes, le montant de l'assurance et de partager les bénéfices.

Quelques jours avant le crime, ils conduisirent dans leur nouvelle demeure à Hénin-Liétard tous les meubles et les objets de valeur se trouvant à Wingles que leur vieux mobilier, des chiffons et des hardes sans valeur.

Le jour de l'incendie, les époux Lamour quittèrent Wingles avec leur voiture vers 5 heures du soir et allèrent passer la nuit à Hénin-Liétard, laissant Demadrille seul dans la maison.

Avant de quitter leur demeure Lamour et sa femme aidés de longues accusations avaient tout préparé pour le mettre le feu à la maison.

Lamour était du reste absolument visible sur du beurre placé dans un pot et dans un panier; tous trois avaient pris une part active à cet préparatifs.

Après le départ des époux Lamour, Demadrille, vers 8 heures du soir allumait le brasier et sortit de la maison par une porte de derrière après s'être assuré qu'on ne pouvait le voir et regagna Neuve-Chapelle.

Après avoir d'abord nié, les accusés avaient décidé à avouer leur culpabilité reconnaissant qu'ils avaient tous coopéré à l'organisation de cet incendie.

Les renseignements recueillis sur Demadrille sont mauvais; il a subi quatre condamnations.

Lamour n'est pas mal noté. Sa femme était dépensière et négligente et l'accusait peu de se préoccuper sa moralité est douteuse.

L'attitude des accusés

L'attitude des accusés est bonne. La femme Lamour pleure tout d'abord. Son mari n'ose lever les yeux. Il tient les bras croisés sur la poitrine. L'agent d'assurances écoute attentivement la lecture de l'acte d'accusation. On voit de suite qu'il a l'habitude des audiences.

Le résumé de l'affaire

M. le Président, avant l'interrogatoire de l'accusé, donne aux jurés, en termes succincts, un résumé de l'affaire qu'ils sont être appelés à juger. Cette affaire est très grave. Elle peut entraîner la peine de mort, étant données les conditions où elle s'est produite. La maison incendiée n'appartenait pas exclusivement aux époux Lamour. C'était une propriété indivise.

L'INTERROGATOIRE

M. le Président interroge Demadrille, agent d'assurances, dans les formes ordinaires.

— Vous êtes agent d'assurances ? Depuis quel temps ?

— Depuis 1892, à la Compagnie le *Soleil*.

— Vous avez subi quatre condamnations dont deux par défaut; la première de ces condamnations a été prononcée par le tribunal de Pontoise, la seconde par la Cour d'appel de Paris, la troisième fois par le tribunal correctionnel de Paris : la quatrième fois, ailleurs encore, en Italie, par le tribunal de Milan.

L'accusé s'est installé à Paris, à une véritable bande de chevaliers d'industrie qui a donné pas mal de fil à retordre. Ces individus avaient fondé une bande destinée à plumer les pigeons naïfs. Ils ont agi de pareil opéré en Italie et en Espagne. Des dividendes magnifiques étaient promis. Il y avait aussi un true pour faire sauter la banque de Monaco, parmi les multiples combinaisons imaginées par les associés, les auteurs des extraordinaires prospectus lancés dans la circulation.

Chose qui n'étonne pas, lorsqu'on connaît la crédulité des gogos, cette banque est arrivée à drainer plusieurs centaines de mille francs.

— Vous faisiez partie de cette bande ? dit M. le président. Vous en avez tiré des ressources.

— Non, répond Demadrille. J'étais simplement le secrétaire de M. de Cesti.

—Cette évocation produit un mouvement de surprise dans toute l'assistance. M. de Cesti, nos lecteurs le savent, est actuellement à Mazas pour les raisons connues.

Le jeune Demadrille, résumé, fait à l'appui, par M. le président, a été des plus mouvementées. Ce gaillard-là n'est pas ennuyé. Malheureusement l'exemple fourni par lui ne prouve pas la vérité du dicton comme les voyages forment la jeunesse.

En somme, conclut M. le président, Demadrille est un escroc de haute volée qui, d'après les pièces Lamour, a été l'auteur du crime qui les amena sur les bancs de la cour d'assises.

Les renseignements fournis sur l'inculpé sont plus que mauvais. C'est un individu qui ne vivait que d'expédients, qui spéculait sur les assurances.

— Vous avez dissipé votre fortune et celle de votre femme, dont le montant s'élevait à 60,000 francs. Est-ce vrai ?

— Non, M. le président, je ne l'ai point dissipée. je l'ai prêtée dans la colonie.

— Ce n'est pas ce qu'on a été dit par ceux qui vous connaissaient. Aujourd'hui, votre femme et votre enfant crèvent dans la misère et vos beaux parents ne vous veulent pas en aide.

— C'est vrai, mais ce n'est pas de ma faute.

L'inculpé se défend, en ce moment, avec une certaine vivacité. Il parle facilement.

— Quand avez-vous complété votre crime avec les époux Lamour ?

— Huit jours auparavant, à Hénin-Liétard.

— On vous avait fait appeler ?

— On m'avait fait appeler.

— Qui en a ?

— Lamour, par lettre.

— Vous avez pris pour ?

— Oui, M. le Président. La nuit du jeudi à vendredi.

— Que s'est-il passé ?

— Je suis arrivé le soir chez les époux Lamour. Et, le lendemain, nous avons préparé les bûchers.

— M. le Président explique que cette opération n'a pas été très difficile, les époux Vanbesselaere, cabaretiers, s'aperceivant que l'on avait forcé le dessus de leur comptoir. Une somme de 5 à 6 fr. contenue dans la tirelire avait disparu. Les soupçons tombèrent sur Raphaël Pastourel, 18 ans, tisserand, que l'on avait remarqué près du cabaret à cette heure.

A l'issue des débats, le tribunal déclarant que la prévention n'était pas établie, a acquitté Pastourel.

Chaussures Napolitaines de travail, depuis 4.95

A LA FAUVETTE

Bottines glacées chev. clag. vern. dep. 12.50

BOUCAU-VEREECKE

5, RUE PIERRE-MOTTE, 5, en face des Halles

FABRIQUE de CHAUSSURES

seule dans son genre à ROUBAIX

Spécialité à 12 fr. 50 et 14 fr. 90 sur mesure, défiant toute concurrence loyale, *comme prix, le fini et la solidité.* — *Articles spécialement recommandés* : **Chaussures napolitaines de travail,** *depuis* **4 fr. 95.**

HOMMES		FEMMES	
Bottines élast., chev. clag., vern.	12,50	Bottines, bout. chèvre, clag. pareille	3,95
Bottines élast., lacées clag. vern.	7,95	Même genre, extra solide.	5,50
Bottines genl., veau élastiques	12,50	Bottines genl., chev. clag. vern.	6,95
Bottines lacées, m., clag. veau	12,50	Souliers, chev. glacé, décolleté	4,95
Articles pour garçons de café, depuis	6,00	Soul., Richel., Charles IX, Ninon glacé	6,50

CHAUSSURES POUR FILLETTES DEPUIS 4 FRANCS

Chaussures confectionnées et sur mesures

Spécialité de Chaussures de luxe et de soirée, haute nouveauté. — Genre spécial pour pieds difformes. — Atelier de réparations. — Seule Maison de la ville ne vendant que de sa fabrication. — N'achetez pas de Chaussures sans avoir visité les Magasins

de la Maison BOUCAU-VEREECKE

Forme sur mesure. Embouchures pour Bottes

Le 3 0/0 atteint 102 et s'y fixe en clôture.
Le 3 1/2 s'établit à 102.

Le Crédit foncier remonte à 707.80. Le comptant demande avec ensuite les obligations à lots.

Le Comptoir national d'escompte est ferme à 582.

La Société générale enregistre de gros achats à 507.50.

Le crédit Lyonnais avances à 782.

Reprise de l'action du Bec Auer à 4.410.

La Société nationale des mines de France s'est assuré le concours d'un personnel technique d'ingénieurs et de chimistes qui est le meilleur garant que puissent exiger les capitalistes.

L'action de la Total Gold Extraction C° à des transactions actives de 62.50 à 65 francs.

La cote Rio Tinto, tra Drouot, inscrit l'action Marie-Louise à 48.75 demandée.

La Sellapoli se maintient à 39.

Information financière

On s'entretient toujours du Syndicat de 30.000 hectares de terrains aurifères au Transvaal. Cette affaire paraît sérieuse, et les financiers la trouvent plus distingués. Les actions seront offertes en France sans passer par le marché de Londres.

BOURSE DE BRUXELLES

du 22 janvier

Belge 3 0/0	100 70	Rente-lib. 1886	107 50
— 4 0/0	107 50	Rente-lots 1886	—
— 2 1/2	94 50	Ostende à prime	98 25
Annuité.	99 75	— 1877 3	—
— 4	122 —	— 1883 3	—
— 4 1/2	—	Tournai 1874 4.3	—
Cr. com. 4 1/2	—	— 1886 3	—
— 3	—	Gand 1868	—
— 4 p. c. 1861	—	— 1880 3	—
— 5 p. c. 1874	107 —	Liège 1853 2 1/2.	99 —
Anvers 1887 lib.	107 —	— 1868 3.	106 87
Libre 1887	—	— 1874	105 50
		— 1879	104 50
		— 1880 3 1/2	—

BONS PANAMA LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

A défaut d'ascenseurs, les asthmatiques et les **personnes oppressées** atteignant facilement les étages élevés s'ils ont en outre de fumer une *Cigarette Indienne de Grimault et Cie* qui leur évite toute oppression.

Avis aux maris insouciants

Un bon exemple à suivre

Ils étaient mariés depuis deux ans, lui d'une santé robuste, se laissant vivre avec l'insouciance de l'homme qui ne demande de rien et qui le bien-être rend égoïste. Elle, quelques mois auparavant fraîche, rose et vigoureuse ; aujourd'hui pâle, affaissée, languissante. Les forces diminuent peu à peu, elle en est triste, ne parle plus, ses yeux se bistrent, elle souffre d'une souffrance indéterminée.

Il est près d'elle, fumant son cigare, plongé dans la lecture et ne s'aperçevant pas que la jeune femme dépérit progressivement. Ils mènent une existence monotone sans remarquer qu'un mal *inévitable peut-être grave* guette sa proie. Combien de maris inconscients de leur négligence coupable se trouvent surpris un beau jour quand le médecin déclare que la santé de la pauvre femme est gravement compromise, lorsque des soins faciles eussent pu dès le début entraver le mal.

La femme affaiblie n'hésitera pas à voir constamment le médecin lorsqu'elle souffrira de l'estomac ou de la tête. Elle le fera venir pour une simple migraine ou une maladie de nerfs. Une douleur passagère le remplira d'inquiétude. Mais lorsqu'il s'agira de troubles particuliers spéciaux à son sexe, elle ne s'en préoccupera pas et cherchera son *état*, elle n'osera pas même confier à son médecin ses malaises vagues d'abord, puis plus précis.

Elle attendra que le mal ait fait de tels progrès qu'elle sera obligée de s'arrêter. Et cependant ces symptômes sont les plus sérieux et ils ne sont eux dont il faut s'inquiéter le plus vite, car la vigueur et la force s'en vont, le système nerveux est tellement chronité que la santé générale est atteinte. Plus d'appétit, la pâleur remplace les roses du visage, l'humeur devient chagrine et rude, la gaîté a disparu.

Tous ces accidents seraient à coup sûr évités si, attentifs à s'inquiéter de l'apparition de ces divers phénomènes, tous les maris imitaient l'exemple de M. Theillaud, chef de bureau aux Prévoyants de l'avenir, 6, boulevard Sébastopol. Il avait remarqué tout d'abord de légère symptômes de changement dans le caractère et dans l'allure de sa femme. Et sérieusement alarmé, il n'avait pas hésité à employer les Pilules Pink pour personnes pâles de Dr Williams qui les lui avait conseillées comme le remède spécifique en pareille circonstance. La guérison ne se fit pas attendre, le mal fut rapidement enrayé.

Depuis quelque temps, écrit M. Theillaud à MM. Gablin et Cie, préparateurs des pilules Pink, ma femme était très souffrante et son état m'inquiétait. Elle était en proie à des douleurs vertiges, l'estomac était bouleversé et il y avait une inflammation des muqueuses gastro-intestinales. Le sommeil disparaissait, elle devenait triste et la tête augmentait de volume jour par jour. Plus en plus inquiet, je pris vivement un parti et je lui donnai des pilules Pink, qu'on m'avait spécialement recommandées.

« Le résultat fut des plus heureux, maux de tête et vertiges diminuèrent graduellement d'intensité et disparurent après l'absorption de trois boîtes. Les fonctions de l'estomac se sont régularisées et elle recouvre vigueur et ses forces recouvrées lui ont permis de reprendre ses occupations de mère de famille qu'elle avait dû cesser. J'envoie à MM. Gablin et Cie mes remerciements et j'engage tous les maris à suivre mon exemple. »

Elles sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Les Pilules Pink guérissent rhumatismes, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, nevroses, scrofule, etc. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, **MM. Gablin et Cie** (ph. de 1re cl.), 32, rue Le Peletier, Paris, à 3 fr. 50 la boîte, ou 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco mandat-poste.

PETITE CORRESPONDANCE

P. A. W. à Haubourdin : C'est exactement le 17 avril 1892 qu'a eu lieu la première représentation de Michel Strogoff. — E. L. Armentières : Vous pourrez vous engager sans l'autorisation de votre tuteur. Pour les pièces à produire, adressez-vous à la mairie. — Un futur conscrit : Jusqu'à la veille du conseil de revision.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 22 Janvier 1896

Naissances. — Camille Tant, rue Turgot, cour Vandamme — Théophile Verhedt, rue des Guinguettes, 110 — Aurélie Deplechin, rue du Parc, 8 — *Julien Planquelle, rue saint-Laurent, 44* — Sevère Ackermann, rue Saint-André, 5 — Léonie Legoutre, rue des Fondeurs, cour Vanne, 4 — Sara Sarfatsé, rue de France, cour Chevalier — Germaine Sibille, rue du Moulin, cour Brabant, 5.

Décès. — Marie Gilbert, 3 ans 11 mois, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 37 — Gaston Wymesels, 4 ans, rue du Danain, 56 — J. B. Plaisant, 22 mois, *rue d'Estaing, cour Saint-Simon*, 6 — Pauline Desmet, 78 ans, rue de Fort, 10.

Mariages. — Entre : Victor Hanneuse, fileur, rue Sébastopol, 58 et Palmyre Fourquier, 26 ans, rue de Soubise, 24.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 21 janvier 1896

Naissances. — Paul Beuvessert, rue de Gand — Louis Boute, rue du Blanc-Seau — Victor Allard, rue de la Puteaux — Maurice Payelle, rue Verte — Julia Lecleroq, rue de la Marne — Marcel Faveur, rue de Gand.

Décès. — Hon-Jette Cardon, 6 mois 5 jours, rue du Moulin — Carlos Decrossusant, 54 ans, veilleur, rue Chanzy — Marie Leglaye, 1 mois, rue de Gand — Gustave Watelons, 2 ans, rue du Pile, cour Catteau — Suzanne Dewast, 3 jours, rue du Blanc-Seau.

Mariages. — Néant.

Du 22

Naissances. — Marie Hanno, rue du Blanc-Seau — Jeanne Delporte, rue Neuve-Haie — Jules Savoumandel, rue du Tilleul — Marie Hboghe, à la Maternité.

Décès. — Emile Robert, 1 mois 10 jours, rue du Niot — Paul Lepez, 4 an 10 jours, rue Blanchemin-Porte — Justine Doroy, 61 ans 6 mois, sans profession, rue de Gand, 30 — Marie Lagrange, 25 ans, sans profession, rue Ste-Germaine, 52 — Lucien Vandewoorde, 14 mois 12 jours, rue du Chêne-Houpline — Pierre Vandecoorde, 1 mois, rue du Blanc-Seau.

Mariages. — Entre : Pierre Carlon, sans profession et Honorine Desvenain, tailleuse — Théodolie Anno, domestique et Palmyre Duel, marchande — Florimond Lordiani, fermier et Marie Tiberghien, sans profession — Henri Cattyn, employé et Julie Dupont, sans profession.

FINANCES

Paris, 22 janvier 1896.

Le marché est animé; la hausse nait son cours et s'étend à toute la cote.

ORDRES de BOURSE

COUPONS — TRANSFERTS — CONVERSIONS

Opérations de Bourse

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social:

LILLE: 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille:

rue Gambetta, 1ter

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous ordres en bourse de Paris, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans aucune **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

MAISON du TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

Ameublements

Tentures

Linoléum

Carpettes

Moquettes

Objets de la Chine et du Japon

POUR CADEAUX

AUX RETARDATAIRES

Chaque année un grand nombre de personnes désireuses de profiter du passage à Tourcoing du célèbre opticien M. BROUILLARD, ont le tort d'attendre les derniers moments de son séjour ici pour le rendre visite ; c'est cette cause de l'encombrement qui se voit toujours à la dernière heure à l'*Hôtel du Cygne*, où il est descendu, sans parler des retardataires, qui regrettent alors de ne pas avoir mis un peu plus d'empressement à profiter de ses bons services.

Pour éviter ces inconvénients, nous conseillons aux lecteurs de bien faire attention que le dernier jour où M. BROUILLARD pourra être consulté est *lundi prochain 27 courant*, des engagements importants le forçant à rétrograder pesant dans d'autres localités. 24.25.27). —2456

GUÉRISON

CERTAINE ET RADICALE

DES MALADIES SECRÈTES

ET DES MALADIES DE LA

PEAU

Dartres, Eczémas, Ulcères Varqueux sont guéris très vite, par la méthode du Docteur

M. VANDENRIESSCHE

Médecin-Spécialiste

6, rue Pudéja, Lille

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, et les Pellicules.

1 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

CONSULTATIONS GRATUITES

tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

BAINS ROUBAISIENS

rue Pierre-Motte

Ecole de Natation à Eau chaude

D'HIVER ET D'ÉTÉ

Service de luxe. Entrée : 1 franc

Mardi : Hommes. — Mercredi : Dames.

Service ordinaire. Entrée 0,50

Dimanche, lundi, jeudi, samedi : Hommes.

Vendredi : Dames.

Ces prix donnent droit au linge, à la cabine pour se déshabiller, aux salles de vapeur, de sudation et de douches, et au bain de natation.

Bains de Baignoires. Bains à domicile

Douches. Lavabos.

Hydrothérapie complète. Bain Turc.

Massage.

GUÉRISON EN QUELQUES JOURS

D'APPLICATION

des Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Dartres, Eczémas, Acné, Pluies, Ulcères, Maladies du cuir chevelu, par la

POMMADE DÉPURATOR

PATE DÉPURATOR

Dépôt général : Phie DIDIY, *Rambuteau, rue Notre-Dame, 32.*

Phie DECRIENNE, *Rue St-Jacques.*

Prix : 1,50

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Paris

Du 22 Janvier 1896

PAIRNES : 12 marques. — Tendance calme

	ouv.	cour.		ouv.	cour.
Janvier	40.25	40.50	Mars-Avril	41.12	41.50
Février	40.25	40.50	4 mois	42.50	42.50

MARQUE CORBEIL (chômer) : 45 —

BLÉS. — Tendance soutenue

Janvier	19.35	19.40	Mars-Avril	19.40	19.40
Février	19.35	19.35	4 mois	19.40	19.40

Le Gérant : E. DUGARDIN.